

Direction : Direction Générale

Secrétariat Général

REF : SECGEN2007007

Signataire : MG/PC

OBJET : Avenant au contrat d'assurance avec la compagnie D.A.S. concernant la protection juridique

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le projet d'avenant établi par assurance « protection juridique » du 1 janvier 2007 au 30 juin 2007.

Vu la lettre de la société Assurance Sécurité du 2 janvier 2007 confirmant son accord de prorogation et la proposition de prime pour 6 mois,

Considérant la procédure de marché public de l'ensemble des contrats d'assurances pour la période du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2010 attribuant les lots 1, 2, 3, 4 et 6

Considérant que le lot n°5 pour la protection juridique a été déclarée sans suite pour des motifs d'intérêt général,

Considérant qu'il y a nécessité de couvrir ce risque sans interruption,

Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres réunie en fin de procédure le 1^{er} mars 2007,

A l'unanimité.

DELIBERE :

ARTICLE UNIQUE : Approuve le projet d'avenant et autorise le maire à le signer afin de proroger la durée du contrat n°49211075 avec la compagnie Défense Automobile et Sportive – DAS représentée par son courtier Assurances Sécurité – AS et à ordonnancer le montant de la prime de 1429,90€.

Le Maire